Commune de Montanaire
Plan d'affectation communal 173021

LOCALITÉS DE SAINT-CIERGES ET THIERRENS

Octobre 2025

Affaire n° 8081
Echelle : 1:2000
Format : 1420 X 891

Approuvé par la Municipalité le 8 avril 2021
L'attestent : La Syndique : La Secrétaire :

Soumis à l'enquête publique du 12 mai 2021 au 7 juin 2021
L'attestent : La Syndique : La Secrétaire :

Approuvé par la Municipalité le 9 janvier 2023
L'attestent : La Syndique : La Secrétaire :

Soumis à l'enquête publique complémentaire
Du 14 janvier 2023 au 15 février 2023
L'attestent : La Syndique : La Secrétaire :

Approuvé par la Municipalité le 6 août 2025
La Syndique : La Secrétaire :

Soumis à l'enquête publique complémentaire
Du 16 août 2025 au 15 septembre 2025
La Syndique : La Secrétaire :

Adopté par le Conseil communal, le 2 octobre 2025
Le Président : La Secrétaire :

Approuvé par le Département
Lausanne, le 13 JAN. 2026
La Cheffe du Département :

JaquierPointet

Jaquier Pointet SA
Rue des Pêcheurs 7 - CP
1401 Yverdon-les-Bains
www.jaquierpointet.ch

Plan établi sur la base des données cadastrales du 10.10.2025. Authentifié par Vincent Pointet, ingénieur géomètre breveté, le 08.10.2025.

Entrée en vigueur partiellement le 16 juillet 2026 à l'exception des parcelles n° 320, 334, 616, 3003 et 8477

LÉGENDE

Limite du plan d'affectation communal

AFFECTATIONS

- Zone centrale 15 LAT - A (CEN A)
- Zone centrale 15 LAT - B (CEN B)
- Zone centrale 15 LAT - C (CEN C)
- Zone d'habitation de faible densité 15 LAT (HFA)
- Zone d'habitation de moyenne densité 15 LAT (HMO)
- Zone affectée à des besoins publics 15 LAT - A (PUB A)
- Zone affectée à des besoins publics 15 LAT - B (PUB B)
- Zone d'utilité publique 18 LAT (PUB18)
- Zone d'activités économiques 15 LAT - A (IND)
- Zone de verdure 15 LAT - A (VER A)
- Zone de verdure 15 LAT - B (VER B)
- Zone de desserte 15 LAT
- Zone de desserte 18 LAT
- Zone agricole 16 LAT (AGR)
- Zone agricole protégée 16 LAT (AGP)
- Zone des eaux 17 LAT (EAU)
- Aire forestière 18 LAT (FOR)

Autres dispositions

- Parcelle concernée par la garantie de la disponibilité des terrains à bâtir soumise à l'art. 52 LATC

PATRIMOINE

- Inventaire cantonal des chemins de randonnées pédestres
- Région archéologique

Recensement architectural

- Intérêt national (note 1)
- Intérêt régional (note 2)
- Intérêt local (note 3)
- Bien intégré (note 4)

Mesures de protection

- Bâtiment classé comme Monument historique
- Bâtiment inscrit à l'inventaire cantonal des monuments historiques non classés

Inventaire fédéral des voies de communication historiques de la Suisse (IVS)

- IVS d'importance régionale
- IVS d'importance locale

ENVIRONNEMENT

- Inventaire cantonal des monuments naturels et des sites (IMNS)
- Espace réservé aux eaux selon l'art. 41a et b, al. 2 OEaux
- Gazoduc à haute pression
- Espace gazoduc

Secteur de protection de la nature et du paysage 17 LAT

- Secteur de protection de la nature et du paysage 17 LAT - B (PNP B)

Zones de protection des eaux

- Périmètre
- Zone S1
- Zone S2
- Zone S3

SAINT-CIERGES

THIERRENS

Parcelle n° 334 non entrée en vigueur suite à la décision sur effet suspensif de la CDAP du 16.07.2026 (AC.2026.0043).

Parcelle n° 320 non entrée en vigueur suite à la décision sur effet suspensif de la CDAP du 16.07.2026 (AC.20260042).

Parcelle n° 616 non entrée en vigueur suite à la décision sur effet suspensif de la CFAP du 16.07.2026 (AC.2026.0044).

Parcelle n° 21A/306

Périmètre

Roseire
Delaise
La Biolaire
Pré du Fey
Bugnon
Combettes
Champs des Moulins
Le Montilier
Les Bioux
Les Combes
Le Mélieret
Bellevue
Les Loettes
Saint-Cierges
Ensilburg
L'Agreny
Le Marchat
Le Martalaz
Clos de Ville
Combe des Creux
Bochat
Le Vallon
Selleires
Champ de la Pierre
Le Tondeur
Champ Pélau
Le Bouloz
Romanin
Le Biolat
Tombaz
Clos de la Cure
Les Praz Ronds
Le Grand Marais
Le Carroz
Praz des Nouz
Les Grandes Poses
Vers la Scie
Les Prés Fornays
En Prétat
Prouty
La Maladière
Le Tzatio
Bouzenand
Lussy
Entre deux Ruz
La Croix
Sur la Rochette
Les Essinges
Le Marchat
La Perrallaz
Fontanaz Bion